



Ville de Montréal

Monteur(euse) acier de charpente - 303.pdf
 Descriptif Qualification
d'emploi, de fonction, ou de poste

Manuels Fonctionnaires Contremaîtres Autres _____

Titre MONTEUR D'ACIER DE CHARPENTE	Code 303 C	Groupe de traitement 17
--	----------------------	-----------------------------------

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant la mise en place et l'assemblage de pièces métalliques faisant partie de structures diverses.

Le travail s'accomplit sous surveillance générale. L'employé le reçoit sous forme de directives orales ou écrites, accompagnées ou non de plans ou de schémas. Il est principalement responsable d'assurer aux structures qu'il répare, refait, modifie ou complète toute la solidité voulue, en effectuant les travaux selon les règles du métier et les procédés habituellement en usage. Un employé de rang supérieur contrôle son travail.

EXEMPLES DE TÂCHES ACCOMPLIES

1. Assure la mise en place ou le remplacement de poutres, chevrons, fermes, jambes de force ou autres pièces métalliques faisant partie de structures diverses.
2. Utilise les appareils de levage ou donne aux employés qui conduisent les appareils de levage les indications voulues pour la mise en place des pièces de structure.
3. Boulonne temporairement les pièces de structure; les aligne et les fixe définitivement au moyen de rivets ou par soudure.
4. Pose les angles de métal nécessaires au renforcement des joints.
5. Choisit les pièces métalliques à utiliser; les prépare, coupe, assemble, au besoin, avant de les monter en place.
6. Installe des encadrements de portes, des cages de monte-charge, des grillages protecteurs, des escaliers, des passerelles, trolley.
7. Conduit un camion équipé ~~d'un Hiab~~ ^{avec échelle. R. pd} pour charger et décharger la machine à souder qu'il doit utiliser.

Pour la Ville de Montréal

Pour le Syndicat

Signature 	jour mois année 15 11 94	Signature
---------------	-----------------------------	---------------



8. Conçoit à l'aide de croquis qu'il exécute, coupe, plie et assemble les barres de renfort lors de montages de massifs et de béton de structure.
9. Fait les croquis pour la fabrication et le montage de certaines pièces ex. crinolines, barres de levage ou de structures de rail.
10. Édifie, à l'extérieur, des échafaudages pour des plates-formes qu'il utilisera pour effectuer des travaux en hauteur.
11. Opère un chariot élévateur pour le déchargement et la manutention des pièces qu'il doit utiliser.
12. Opère le génie à nacelle (lift génie) pour effectuer les travaux en hauteur.

Le 9 août 1966

Revisé le 9 août 1972


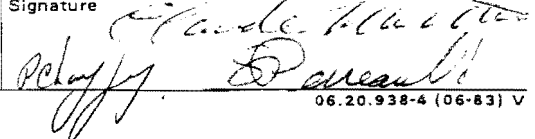
Revisé le 21 juin 1977

Revisé le 7 juin 1978

Revisé le 22 février 1994

Pour la Ville de Montréal

Pour le Syndicat

Signature	jour	mois	année	Signature
	15	11	94	

06.20.938-4 (06-83) V

QUALITÉS REQUISESBonnes connaissances :

- du français parlé et écrit;
- des techniques, des pratiques et de l'outillage utilisés dans l'exercice du métier;
- des risques du métier et des mesures de précaution à prendre;
- des particularités des métaux (ex. acier inoxydable, aluminium).

Habilités :

- à lire des plans;
- à préparer des croquis;
- à effectuer les travaux selon les règles du métiers;
- à utiliser l'outillage nécessaire au travail;
- à travailler à différentes altitudes.

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCEInstruction :

Détenir un certificat de monteur d'acier de structure, décerné par la Direction générale de la main-d'oeuvre.

Expérience :

Quelque expérience en qualité de monteur d'acier de charpente.

Divers :

Posséder un permis de chauffeur classe 5 et avoir subi avec succès les examens de conduite administrés par l'école d'entraînement des chauffeurs de la Ville.

Le 9 août 1996
 Révisé le 9 août 1972
 Révisé le 21 juin 1977
 Révisé le 7 juin 1978
 Révisé le 22 février 1994

Pour la Ville de Montréal

Pour le Syndicat

Signature

jour' mois années

Signature

15 11 94

06.20.938-4 (06-83) V